



**AVIS DE COURSE**  
**Tour de Ré**  
**22 Juin 2019**  
**La Rochelle**  
**Société des Régates Rochelaises**  
**5A**

**La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

## 1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

## 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : Osiris, Classe libre temps réel, Multi 2000 / Multicoque Habitable (M2K)
- 3.1.1 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve ;

**Tour de Ré Face Nord** : Côtière       **Tour de Ré** : Semi-hauturière

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :  
D'une longueur minimale de : 6.50M
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire sur le site de la SRR.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Séries	Inscriptions
Toutes	20€ par personne

**A noter le prix de la licence temporaire : 16€**

**Et la présentation obligatoire d'un certificat médical pour les participants non licenciés FFV (assurances) participant à la régates (Pas nécessaire pour le Rallye du Tour de Ré)**

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
21/06/2018	16h	21h

5.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
22/06/2018	8h00	Toutes

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [srr-sailing.com](http://srr-sailing.com)

#### 7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront :  **Côtiers**

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 courses devra être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

#### 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : contacter la capitainerie des Minimes

#### 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 13. PRIX

Des prix seront distribués.

#### 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [contact@srr-sailing.com](mailto:contact@srr-sailing.com)

#### 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

BM		02h38	05h39	00h56	1,79m	3,35m	0,28m	0,84m	1,68m
PM	62	08h17	06h40	01h06	5,14m	3,05m	0,25m	0,76m	1,53m
BM		14h57	05h46	00h57	2,09m	3,26m	0,27m	0,82m	1,63m
PM	59	20h43			5,35m				